Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20261012-2026_10_08_01-DE

COMMUNE DE LOTHEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation : 01 octobre 2026 Date d'affichage : 09 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN, Maire.

Étaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

A été désignée secrétaire de séance : Valérie DESMET

Nombre de conseillers municipaux :	10
- en exercice :	10
- présents ou représentés :	10
- votants :	10

2026-10-08-01 : Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-21 ;

Madame la Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un secrétaire de séance parmi ses membres, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Maire propose la candidature de **Madame Valérie DESMET**, membre du Conseil municipal, afin d'assurer les fonctions de secrétaire de séance lors de la réunion du 8 octobre 2026.

Après avoir pris connaissance de cette proposition, les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette désignation.

Résultat du vote :

- **Pour :** Unanimité
- **Contre :** 0
- **Abstention :** 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉSIGNE Madame Valérie DESMET, membre du Conseil municipal, en qualité de secrétaire de séance pour la réunion du 8 octobre 2026.

DIT que Madame Valérie DESMET exercera les fonctions de secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré à Lothey, le 09 octobre 2026.

La secrétaire de séance
Valérie DESMET

Desmet

Le Maire
Aurélie MACACLIN

